Sigeif
SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 17 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 22-47

OBJET :

Restitution à la commune de Versailles
d'une portion de canalisation
de gaz hors service

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis au Centre de Conférences Étoile Saint-Honoré, 21-25 rue Balzac – Paris 8ème, au nombre de cent-deux sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix octobre deux mille vingt-deux.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois d'Arcy), Mme MARIAUD (Bois Colombes), MM. BONNET (Bonneuil-en-France), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSÉ (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), M. VALENTIN (Carrières-sur-Seine), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FERRE (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont) , Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), Mme de PAMPELONNE (EPT Grand Paris Seine Ouest), M. LEDEUR (Ermont), Mme BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mmes CHAVANON (Fresnes), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (l'Hay-les-Roses), PRIVÉ (Igny), Mme DELBOSQ (l'Ile-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes DESCHIENS (Levallois-Perret), BOUY (Louvres), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mme BENATTAR (Montmagny), MM. TOURÉ (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), MORELLI (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), MM. PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

.../...

(Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KODJA (Stains), GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme BEAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy – M. KASSAMALY, délégué titulaire d'Epinay-sur-Seine – M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny – M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire et Mme HALLAF-ISAMBERT déléguée suppléante d'Ivry-sur-Seine – Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. SOIHILI, délégué titulaire de La Courneuve – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson – Mme RABIER, déléguée titulaire de Montrouge – M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France – M. LEROY, délégué titulaire du Rungis – M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud – M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne.

Ont donné pouvoir :

- M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois,
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny, à Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil,
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves,
- M. SOIHILI, délégué titulaire de La Courneuve à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis,
- Mme RABIER, déléguée titulaire de Montrouge à Mme BELLIARD, déléguée titulaire de Boulogne Billancourt,
- M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France à M. JOLY délégué titulaire d'Enghien-les-Bains,
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20221017-22-47-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Sophie DESCHIENS, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1321-3 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu la convention de concession de la distribution publique de gaz passée le 21 novembre 1994 entre le Syndicat et GRDF ;

Considérant que la commune de Versailles adhère au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, et lui a transféré son pouvoir d'autorité concédante ;

Considérant que les ouvrages nécessaires à l'exploitation de la concession, notamment les canalisations, ont été remis à GRDF pour la durée de la concession ;

Considérant qu'en vertu de l'article 9 du cahier des charges de concession, GRDF a établi d'autres ouvrages de distribution publique ;

Considérant la mise hors service par GRDF de la portion de canalisation située au 14 rue Edouard Lefebvre dans la commune de Versailles ;

Considérant que la commune de Versailles souhaite recouvrer la pleine propriété de cette portion de canalisation.

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Il est pris acte de la désaffectation de l'ouvrage suivant en vue de sa restitution à la commune de Versailles : 20 mètres de canalisation en fonte ductile mise en service en 1977 et située au 14 rue Edouard Lefebvre.

Article 2 : Cette désaffectation et opération de restitution est formalisée dans la convention entre la commune, le Sigeif et GRDF.

Article 3 : L'ouvrage décrit à l'article 1er, est en conséquence rayé des inventaires de GRDF.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

.....

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Christophe PROVOT

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20221017-22-47-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20221017-22-47-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022